



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 19 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 14 décembre 2024, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	14

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur VIGNANCOUR, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur GODEL, Monsieur ENGEL, Monsieur COISEL, Monsieur BLAIZOT.

Absents excusés : Monsieur TREFOUX a donné pouvoir à Monsieur VIGNANCOUR, Madame LEMOINE a donné pouvoir à Madame CARPENTIER, Monsieur LE BRETON a donné pouvoir à Monsieur ENGEL, Madame LANGLAIS a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI, Madame MOULIN, Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER, Madame LENOEL,

Absents : Monsieur BENOIST

Secrétaire de Séance : Madame CARPENTIER

24-112 – CESSION DES PARCELLES ZA 71 & ZB27

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-21, L.2211-1 à 2211-19 et L.2241-1,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment l'article L.3211-14,

Vu l'avis des Domaines concernant la valeur vénale, effectuée par la Direction Générale des Finances Publiques du Calvados, en date du 8 novembre 2024 ;

Considérant la sollicitation de 3 agriculteurs de Bernières-sur-Mer, souhaitant acquérir les parcelles ZA 71 & ZB27, d'une superficie de 8ha 05a 72ca pour la première, et 13a 80ca pour la seconde, soit une superficie totale de 8ha 19a 52ca.

Entendu que ces 3 agriculteurs louent ces parcelles situées en zone agricole du PLU à la commune.

Considérant que les Domaines ont estimé la valeur vénale de ces parcelles à 150.000€, assortie d'une marge de + ou - 10%, soit 1,83€/m².

Les agriculteurs trouvant le prix surévalué au regard des acquisitions récentes qu'ils ont dû porter, une solution médiane a été trouvée à 1,65€/m², soit 135.000€.

La commission Patrimoine – Finances du 14 novembre 2024, a émis un avis favorable à cette vente.

Le Conseil municipal, après délibéré, à l'unanimité des présents et des pouvoirs :

- **ACTE** la vente des parcelles ZA 71 & ZB 27 au prix de 135.000€. Les frais de notaire étant à la charge des 3 agriculteurs de Bernières-sur-Mer ;
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tous documents nécessaires à la vente de ces 2 parcelles.

VOTE : POUR : 14

Pour extrait conforme
Le Maire,
Thomas DUPONT-FEDERICI

